



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....25  
Votants.....31

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SAINT PIERRE**

**Délibération numéro :**  
**2019/022**

**Création de la place du  
Voultre approbation du plan  
de financement prévisionnel**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
mercredi 20 mars 2019

Le Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

**PROCURATIONS :** Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif national Action Cœur de Ville,

Vu la délibération n° 2015/122 du 28 mai 2015 portant « sur la requalification d'espaces publics place Emma Calvé/Saint-Martin/Voultre »,

Vu la délibération n°2018/108 du 8 juin 2018 portant « inscription des projets de ville de Millau au titre des dispositifs Grands Sites Occitanie, Bourg-centre et Action Cœur de Ville »,

Considérant que la ville de Millau, souhaite dans le cadre du projet global de réhabilitation du centre ancien, créer la place du Voultre, suite à la destruction d'un îlot délimité par les rues Hautes et des Jacobins,

Considérant que les travaux d'aménagement estimés à ce jour à 548 000 € (HT) soit 657 600 € (TTC), dégageront la perspective, et permettront la mise en valeur d'un édifice religieux et culturel (le Temple),

Considérant que l'opération façade valorisera le patrimoine, et créera de l'intérêt pour les investisseurs d'habitat privé,

Considérant que l'interconnexion avec les places adjacentes, favorisera l'accès aux berges du Tarn par des cheminements doux,

Considérant que la requalification du secteur du Voultre développera son attractivité. Plus spécifiquement, l'embellissement de ce croisant bâti de proximité, vise par la création d'un équilibre urbain rénové, à réimplanter les populations en centre-ville, et renforcer par une meilleure qualité de vie, le tissu commercial et économique,

Considérant les possibles aides financières du Conseil Régional Occitanie, l'Etat, et le Conseil Départemental de l'Aveyron, au titre des programmes susvisés, il est proposé le :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Dépenses en € (HT)		Recettes en € (HT)		%
Aménagement de la place du Voultre	548 000 €	Conseil Régional Occitanie	130 000 €	24 %
		Conseil Département de l'Aveyron	130 000 €	24 %
		Etat	180 000 €	32 %
		Commune de Millau	108 000 €	20 %
Total	548 000 €	Total	548 000 €	100 %

Aussi après avis de la Commission municipale Aménagement/Travaux en date du 14 mars 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le projet d'aménagement de la place du Voultre décrit ci-dessus,
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles,
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

